



Paris, mercredi 17 juillet 2024

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/05231

Pris en application :

Code des transports

**Manifestation nautique et activités nautiques
(RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE)****MARNE - Communes de NOGENT/MARNE et
JOINVILLE-LE-PONT****Arrêt de navigation (tous les usagers - dans les deux sens)****- le 19/07/2024 de 20:00 à 22:00**o **Marne**entre les pk 171 (Port de Nogent) et pk 173 (club nautique de l'Ile Fanac) -
Toute la largeur de la voie**- le 21/07/2024 de 10:00 à 14:00**o **Marne**entre les pk 171 (Port de Nogent) et pk 173 (Club nautique de l'Ile Fanac) - Toute
la largeur de la voie**Commentaire :**

Dans le cadre du relais de la flamme olympique, un cortège d'avirons et de bateaux accompagneront le porteur sur le parcours de Nogent à Joinville le 21 juillet: une répétition du parcours sera effectuée le 19 juillet. Pendant les 2 arrêts de la navigation, seules les embarcations participant à l'évènement seront autorisées à naviguer.

Pour garantir la sécurité publique, Madame la Préfète du Val-de-Marne prescrit les présentes mesures temporaires. Les bateaux dont la marche sera arrêtée devront s'amarrer pour les avalants au garage à bateau de l'écluse de Neuilly, pour les montants, au poste d'attente du Tunnel de Saint-Maur.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

22/07/2024

Chef de pôle

Signé

Sandrine MICHOT